



Le 27 novembre 2013

Florence Gilbert,
Présidente de la commission Jeunes et éducation
routière du CNSR
Présidente du Groupe de travail relatif aux places
et délais d'attente du permis de conduire

Madame la Présidente,

Nous avons bien pris note de votre courrier du 29 novembre 2013.

A vous lire vous n'êtes responsable de rien, ni de la composition du groupe, laquelle est de la responsabilité du Ministre, ni du fait qu'une partie du groupe ne soit pas invitée (ne serait-ce qu'en qualité de "spectateur") à la réunion du CNSR dont vous êtes une présidente de ~~commission~~, ni du contenu des conclusions, passons sur les mesures d'urgences pour le groupe lourd pour lesquelles vous nous renvoyez sur la DSCR qui n'est pas partie prenante dans ce groupe de travail.

Vous dites, je cite : *"notre travail est bien parallèle et complémentaire aux travaux de notre commission JER"*.

Or vous écrivez, je cite : *"contrairement à ce que vous pensez, le groupe de travail ne s'inscrit pas dans la commission « Jeunes et éducation routière » du Conseil National de la Sécurité Routière."*

Parallèle, complémentaire, mais ne s'inscrit pas !

Allons ne jouons pas sur les mots, dès le début le ton a été donné, entre autre par monsieur JUNG, sur des pistes qui sont celles de la commission jeunes et ER du CNSR. Le mélange des genres est préjudiciable et l'objectif risque de ne pas être atteint car noyé dans un sujet plus vaste. On nous l'a déjà fait.

L'UNIC tient à rappeler que :

Lors de notre dernière manifestation le cabinet du Ministre nous avait indiqué que la réforme se ferait dans le cadre du CSER.

Que le CNSR n'est pas l'instance de négociation de la profession. L'instance de la profession est le CSER.

Que l'intitulé du groupe de travail est "réforme des places d'examens", il ne s'agit donc pas de la réforme de la profession. Le travail du groupe doit donc se limiter à la production des places d'examens et à cette amélioration, laquelle constitue un préalable incontournable à toute autre piste de travail.

Il est aisé de se défausser sur les autres. Devons-nous en conclure que la méthode est, elle aussi, du ressort du Ministre ?

UNIC

7, rue André Lebourblanc 78590 NOISY LE ROI
SIRET n° 452 276 454 00025
Tél : 01.30.56.64.64 – Fax : 01.34.62.94.63

www.unic-ae.org
www.auto-ecole-autrement.com



L'UNIC, dès le début vous a alerté, ainsi que l'ensemble du groupe, sur le fait que les pistes nous éloignaient de l'objectif. Je vous rappelle aussi que dans le projet de l'UNIC il y a neuf pages sur le groupe lourd, projet que vous n'aviez pas lu avant notre entretien et que nous n'avons jamais vraiment abordé. L'avez-vous compris notre projet ? La question se pose. Neuf pages sur le groupe lourd et vous me dites que "*quelqu'un vous a dit qu'il n'y pas de problème en poids lourd et que l'UNIC n'en a pas parler*". Neuf pages madame, cela doit être insuffisant !

Non le groupe de travail n'est pas le notre, vous en êtes la Présidente, l'animatrice, celle qui donne la méthode, alors assumez !

Trop souvent lorsque l'on dit à quelqu'un qu'il n'a pas compris, c'est qu'il comprend trop. Pour notre part nous avons bien compris que seule une réforme structurelle sortira la profession et les élèves de la situation dramatique actuelle.

Alors voyez-vous si vous passez à côté de l'essentiel pour rester sur des pistes très secondaires il ne faudra pas vous étonner que la profession se mette en colère. Quant à l'UNIC nous pensons qu'il est quelque fois préférable d'être absent des mauvais dossiers.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Philippe COLOMBANI
Président de l'UNIC

signé

UNIC

7, rue André Lebourblanc 78590 NOISY LE ROI
SIRET n° 452 276 454 00025
Tél : 01.30.56.64.64 – Fax : 01.34.62.94.63

www.unic-ae.org
www.auto-ecole-autrement.com